



quel rsiques sans depot de plainte??

Par **steph0313**, le **23/01/2012** à **16:16**

Bonjour,

Voila j'ai effectuer des virements sur mon compte ainsi que des achats internet avec la carte bleue de mes grands parents ainsi que leur compte bancaire. Je regrette fortement mes actes et compte bien rembourser les sommes à mes grands parents. Leur banque étant au courant de la situation souhaiterais que mes grand parent porte plainte contre moi, mais ceux ci ne le souhaite pas et preferent un arrangement entre eux et moi (pour le remboursement) Je souhaiterais donc savoir ce que je risque exactement?, et si un arrangement avec la banque également est necessaire pour le remboursement ou si cela peut se faire entre mes grand parent et moi seulement? Et egalement savoir si je risque d'aller en justice en sachant que mes grands parents ne deposent aucune plainte contre moi.

Vous remrciant.

Par **steph0313**, le **27/01/2012** à **03:43**

personne pour une réponse??

je sais que j'ai extremement mal agit et je ferai tous ce que je peux pour rembourser les sommes mais je souhaiterais avoir une idee de ce que je risque

Vous remerciant

Par **steph0313**, le **02/02/2012** à **11:48**

Bonjour,

Je ne cherche pas à me défendre ou quoi que se soit je sais que j'ai commis une énorme betise j'en suis tout

Par **steph0313**, le **02/02/2012** à **12:08**

suite... j'en suis tout à fait consciente seulement quand vous avez des huissier sur le dos des factures interminables que vous etes au chomage parce que votre boite a fermé, que vous n'arrivez plus à vous en sortir croyez moi vous faite d'énormes betises.

Aujourd'hui, je ne sais pas ce qu'il en est encore pour moi, mais j'ai vraiment besoin d'information. Mes grands parents ne sont pas sous tutelle mais ils sont italiens et ne parlent

pas bien la langue française, mon grand père m'a assuré qu'il ne porterait pas plainte mais je sais que les gendarmes sont venu lui faire signer des documents, mais mon grand père lui meme ne sait pas ce qu'il a signé car il ne sait pas lire le français. Vous dite que la banque à elle seule ne peut rien faire? en etes vous sur?

Et dans le cas ou mon grand père aurait signé un dépôt de plainte sans le savoir qu'est ce que je risque?

Devrai-je etre entendu sur cette affaire?

Puis je demandé un arrangement à l'amiable sachant que j'ai déjà commencé à remboursé?

Mon casier judiciaire est vide, je compte vraiment réparer mon erreur.

A l'heure actuelle, je ne pense pas avoir mis leur compte dans le découvert et je n'ai qu'une idée approximative du montant que je leur doit (environ 50 000euros). Mais c'est loin de ce qu'ils possèdent financièrement, donc je n'ai pas "vidé" les comptes.

De plus, je pense recommencer une activité professionnelle dans le courant de la semaine suite à une recherche d'emploi.

Vous remerciant.

Si une plainte a été déposée à son insu , qu ' il en fasse le retrait (annulation) même si le proc peut poursuivre malgré ce retrait